

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION du 05 Février 2026**

Délibération n° 26-08 : Renouvellement contrat d'assistance en escale dit de handling entre le Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint Etienne Loire (SMASEL) / et la compagnie ASL Airlines

Vu le du Code des Transports,

Vu le règlement (UE) n° 2023/2831 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (le « **Traité TFUE** ») aux aides *de minimis* (le « **Règlement 2023** »),

Vu le contrat d'assistance en escale, basé sur le contrat standard IATA, intitulé « Standard Ground Handling Agreement » (SGHA), de janvier 2013,

Vu l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Boutheon »,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire » (le SMASEL),

Vu la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire.

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver le nouveau contrat d'assistance en escale entre le Syndicat Mixte de l'aéroport Saint Etienne Loire et la compagnie aérienne ASL Airlines (la « **Compagnie** »).

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE – Irène BREUIL – Nicole PEYCELON

Messieurs Jean-Yves BONNEFOI – Sylvain DARDOUILLIER – François DRIOL – Gérard DUBOIS – Luc FRANCOIS - Guy FRANCON - Jérémie LACROIX – Eric LARDON – Pierre LARDON – Yves PARTRAT – Pierre VERICEL – Daniel VILLAREALE

Pouvoir :

Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON

Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX

Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT

Madame Nadia SEMACHE donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT

Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON

Excusés :

Monsieur Pierrick COURBON

Le comité syndical a été convoqué le 29 janvier 2026

**VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES**

L'aéroport Saint Etienne Loire (l'« **Aéroport** »), situé rue de l'aéroport – Commune d'Andrézieux BOUTHEON, aéroport ouvert à la circulation aérienne publique, d'une superficie totale approximative

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
SAINT-ÉTIENNE LOIRE**

de 130 ha, est aujourd'hui propriété du SMASEL qui en assure la gestion et l'exploitation au travers de la régie d'exploitation.

Dans le cadre du développement de l'Aéroport, et notamment la reprise de l'activité commerciale régulière en lien avec le territoire, des échanges ont eu lieu entre le Syndicat Mixte et ASL Airlines (la « **Compagnie** ») amenant cette dernière à valider en décembre 2024 un programme de vols réguliers à l'été 2025 entre Saint-Etienne et Béjaïa tous les dimanches à raison de 10 vols.

Ce programme initial prudent a d'ores et déjà été étendu aux périodes de La Toussaint et Noël 2025 grâce à de bons remplissages pour atteindre 16 rotations en 2025. Pour 2026, le programme est validé sur toutes les périodes de vacances scolaires sauf février portant à ce jour à 19 rotations sur 2026 (l'extension de la période estivale étant en attente).

Afin de permettre ce développement et de soutenir financièrement au démarrage cette ligne, lors du comité syndical du 1^{er} juillet 2025 une Contribution Financière a été accordée sur les trois premières Périodes, en contrepartie de l'engagement de la Compagnie de réaliser le Programme sur chaque Période (validé 6 mois avant l'échéance).

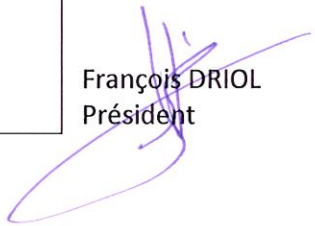
Il convient donc aujourd'hui pour l'année 2026 de renouveler le contrat d'assistance en escale aux conditions prévues en fonction du développement de cette ligne 19 rotations 2026 vs 10 rotations initiales en 2025.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **approuve le contrat de handling 2026**
- **autorise Monsieur le Président à signer le contrat handling afférent, ainsi que tout avenant ou résiliation à venir.**

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 voix
Nombre de votants : 20 représentant 94.625 voix
Suffrages exprimés : 20
Vote POUR : 20 représentant 94.625 voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0

A Andrézieux Bouthéon, le 5 février 2026


François DRIOL
Président

ANNEXES

Annexe n° 1 : Contrat Handling 2026